

Burundi : Les proches de Patrice Faye dénoncent un complot

La Croix, 2/8/11 Patrice Faye, un Français condamné à vingt-cinq ans de prison au Burundi, le Français, qui avait été désigné « troisième personnalité » du Burundi, a été condamné lundi 25 juillet à vingt-cinq ans de prison, notamment sur mineures. Ses avocats feront appel cette semaine. Face aux accusations de viols et d'incitation à la rébellion, Patrice Faye a toujours clamé son innocence. À 58 ans, ce Français vient pourtant d'être condamné à vingt-cinq ans de prison au Burundi. « Une véritable condamnation à mort vu son âge », clame l'un de ses avocats, Me Fabien Segatwa.

Natif de Lyon, plombier de formation, Patrice Faye est installé au Burundi depuis plus de trente ans. Jusqu'à présent, il y a toujours fait figure d'ami et de bienfaiteur, au point d'avoir été nommé en 2010 « troisième personnalité » dans un journal national. « Doux rêveur » pour sa sœur, Mireille Faye, « baroudeur » pour son avocat, Me Anne Monseu, « passionné de reptiles et de sauriens » pour les brochures touristiques du coin, le quinquagénaire a joué les guides pour de nombreux documentaires animaliers et animés plusieurs commissions de télévision. Il a monté dans le pays trois écoles, nommées PIF (pour « Patrice International Faye ») et des orphelinats accueillant au total plus de 800 enfants. Il a aussi mis en scène des pièces de théâtre avec une troupe mêlant Hutus, Tutsis et Pygmées qui « titillaient le pouvoir en place », selon son avocat. Des manquements graves de la procédure Depuis le 4 avril, Patrice Faye vit ce qu'il appelle « un cauchemar » à la prison de Mpimba, à Bujumbura, la capitale. Sa sœur raconte qu'il vit dans une cellule sans lumière, dans lequel il ne peut être qu'accroupi ou allongé parmi les cafards et les punaises : « Il a refusé qu'on vienne le voir. Il a dit que jamais je ne me remettais. » Depuis l'annonce du verdict, lundi 25 juillet, la France cherche à défendre son ressortissant. « Nous nous interrogeons notamment sur les incohérences du dossier et les managements graves de la procédure, a indiqué le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Bernard Valero. Tout État qui se veut démocratique doit respecter le droit à un procès équitable. » Or le procès du 16 juin, au sortir duquel le parquet avait requis trente-cinq ans de prison, s'est déroulé en langue kirundi et en l'absence d'interprète officiel français. Anne Monseu annonce aussi une instruction « lamentable ». « Pour démontrer qu'elles avaient vu mon client victimes présumées ont affirmé à l'audience qu'il était circoncis. Or il ne l'est pas du tout, et ce n'est pas prouvé ! » s'exclame-t-elle. Vers une expulsion ? Ses cinq accusatrices, parmi lesquelles se trouvent des mineures, font toutes partie des écoles PIF qu'il a créées juste après la guerre (1993-2001). Mais la principale d'elles s'est retractée dans une lettre datée du 25 mars et intitulée « Demandes d'excuses pour les clarifications mensongères ». Elle explique avoir agi par vengeance, alors que le Français avait exclu de l'établissement. Une autre jeune fille a également reconnu avoir reçu de l'argent pour l'accabler. Mais de l'argent de qui ? Les proches de Patrice Faye dénoncent un complot qui aurait été ourdi par une fondation allemande, Stamm : « Avec leurs écoles et leurs orphelinats, ils sont en concurrence directe avec les activités de mon client, explique Me Monseu. La directrice d'alors, une Française qui n'est restée que trois mois dans le pays, détestait Patrice Faye. Alors quand une jeune fille venue se plaindre qu'elle avait été violée, même si c'était une menteuse notoire, pour elle, c'était du pain béni. Elle a également dit qu'elle avait une très grande parcelle (entre 3 et 4 ha) qu'il possédait sur le bord du lac Tanganyika, et qui se trouvait par certains gros pontes de la place, mais cela reste à prouver », raconte La Croix. Odouard Madirisha, le journaliste burundais qui a couvert l'affaire Patrice Faye et n'a aucun doute sur le fait qu'il soit « victime d'une injustice ». Les avocats ont annoncé qu'ils feraient appel cette semaine. En vain ? « L'État burundais, qui a pris part dans cette affaire, ne voudra pas se dire », redoute Me Anne Monseu. Les avocats, la famille et le comité de soutien de Patrice Faye, au Burundi, ont déjà demandé au ministre qu'il n'agisse d'expulsion. Car, murmure Me Monseu, « je crains que mon frère ne tienne même pas jusqu'à l'appel ». ----- Les parties civiles inquiètes, les médias musulmans Me Suzanne Bukuru, l'avocate des cinq jeunes filles parties civiles de l'affaire Patrice Faye, a été arrêtée pour complicité d'espionnage et de crouche, le 15 juillet dernier. En signe de protestation, les avocats du barreau burundais se sont mis en grève la semaine dernière. Lundi 1er août, Me Bukuru a été relâchée par les autorités. Vendredi 29 juillet, quatre journalistes qui couvraient l'affaire ont été convoqués par la justice. « Le pouvoir burundais est sur les nerfs, car il traverse une passe difficile », a expliqué un diplomate sous le couvert de l'anonymat. La communauté internationale craint une reprise des hostilités dans ce pays marqué par une longue guerre civile qui a fait près de 300 000 morts entre 1993 et 2006. MARION QUILLARD